

DEMANDE DE SUBVENTION

ANNEE 2017

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

NOM DE L'ASSOCIATION

.....
.....

Dossier à compléter et à retourner, accompagné des pièces demandées à :

Mairie de Quiberon
Service Comptabilité
7 Rue de Verdun – CS90801
56178 QUIBERON CEDEX
Téléphone : 02-97-30-24-00

Pour tout renseignement : s'adresser au service comptabilité
budget@ville-quiberon.fr ou 02-97-30-24-16

A RETOURNER AVANT LE 15 DECEMBRE 2016

Informations Générales

Concernant l'attribution des subventions aux associations culturelles et de loisirs, voici les conditions de recevabilité retenues :

- L'association doit avoir son siège social sur la Presqu'île de Quiberon
- Elle doit exercer ses activités de manière principale sur la Presqu'île de Quiberon
- Elle doit être déclarée en préfecture sous la forme d'une association à but non lucratif

Explication concernant les subventions de fonctionnement :

Désormais, un système de calcul informatique a été mis en place concernant le calcul des montants attribués aux associations culturelles et de loisirs de la Commune. Il n'est donc plus nécessaire d'indiquer le montant attribué l'année précédente et celui demandé pour l'année à venir.

Plusieurs critères entrent en compte : le nombre d'adhérents Quiberonnais et non Quiberonnais, la présence de salariés à mi-temps ou à temps plein, l'image à l'extérieur de la Ville, l'éducation citoyenne, l'intérêt stratégique pour la Ville, le siège à Quiberon ou hors Quiberon, mais aussi l'organisation d'animations ayant un impact sur la vie locale.

La participation au forum des associations est obligatoire pour les associations percevant une subvention.

La non-participation au forum des associations en 2017 (sauf cas de force majeure et sur justificatif) entraînera une diminution de la subvention de 50%.

Aussi, le versement de la subvention 2017 sera réalisé en deux fois : 50 % avant l'été 2017 et 50% après la participation au forum des associations.

Cette subvention vient en complément de la mise à disposition de matériel, de salles, de personnel communal.

La Ville de Quiberon se réserve le droit de vérifier les chiffres fournis et de demander à l'association des pièces justificatives complémentaires.

Les dossiers de demandes de subvention incomplets ne seront pas pris en compte.

Attention dès que le montant de la subvention atteint les 23000€, il y a nécessité de mettre en place une convention d'objectifs entre la collectivité et l'association.

Si votre association n'est pas concernée par certaines rubriques du dossier de demande de subvention, merci de bien vouloir indiquer « Néant ».
--

I- IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom (et sigle) de l'association :

Objet de l'association :
.....

Déclaration en préfecture le : ... / ... /à :

Date de publication au Journal Officiel : ... /.../

N° SIRET : Code APE

Adresse du siège social :
.....

Adresse de correspondance, si différente :
.....

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse du site Internet :

Responsables :

QUALITE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / COURRIEL
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

Personne chargée du présent dossier au sein de l'association :
.....

COMPTE POSTAL OU BANCAIRE (IMPORTANT : joindre un RIB ou RIP)

Banque :

Numéro de Compte

/_/_/_/_/_/_/
/_/_/_/_/_/_/
/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
/_/_/_/

Code Banque Code Guichet Numéro de Compte Clé

II- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

1) NOMBRE D'ADHERENTS

ADHERENTS	QUIBERONNAIS	NON QUIBERONNAIS	TOTAL

2) MONTANT DE L'ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION

.....
.....

3) SALARIES

Nombre de salarié(e)s : Temps plein Mi-temps ou temps partiel

.....

4) BILAN DES MANIFESTATIONS

Nombre d'actions / de manifestations internes prévues au calendrier 2016 :

Détail des actions / manifestations internes réalisées au calendrier 2016 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Participation à des activités ou évènements organisés par la Ville :

OUI NON

Description :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

III- PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION

1) LOCAUX :

Bénéficiez-vous de locaux mis à disposition par la ville de Quiberon ?

OUI /___/

NON /___/

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

LOCAL Adresse	A Titre Onéreux	A Titre Gracieux

2) PRESTATIONS EN NATURE

Rappeler ici les prestations en nature (type de matériel, personnel des services techniques...autres que locaux) que la Ville de Quiberon met à votre disposition à titre gracieux :

-
-
-
-
-

3) ASSURANCES

NOM - ADRESSE DE LA COMPAGNIE :

Type de contrat (responsabilité civile...) :

4) SUBVENTIONS

Description du projet de l'association pour l'année 2017 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Information concernant les demandes d'investissement

Certaines acquisitions de matériel ou autres investissements nécessaires à la pratique de l'activité peuvent faire l'objet d'une subvention. L'association souhaitant obtenir une subvention d'investissement doit composer son dossier en prenant en compte les éléments suivants : Quel est l'objectif ? Le contenu ? Le nombre de personnes bénéficiaires ? La date de mise en œuvre ? Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus...

Merci de joindre le projet en annexe du dossier.

Montant de la subvention allouée par la Ville en 2016 : _____ €

IV- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),..... (Nom et Prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier

Fait le A

Signature

PIECES A JOINDRE

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- Le dernier compte de résultat (ANNEXE 1)
- Le budget prévisionnel de l'année 2016 ou 2015/2016 (ANNEXE 2)
- Mise en place d'évènements (ANNEXE 3)
- La situation des comptes de l'association à l'issue du dernier exercice connu (ANNEXE 4)
- Important : un RIB ou RIP (obligatoire pour le versement de votre subvention)

Rappel : Art L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales - Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

ANNEXE 1 : DERNIER COMPTE DE RESULTAT AU / /

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES	
Fournitures		Manifestations annuelles (gala, fête, spectacle)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Marchandises		Bar, confiserie, repas	
		Animations	
		Locations, ventes d'objets	
61 - SERVICES EXTERIEURS			
Locations			
Entretien/réparations			
Primes d'assurance			
Documentation			
62 - AUTRES SERVICES EXT.		74 - SUBVENTIONS	
Honoraires		COMMUNE	
Publicité, publications			
Réceptions/Missions			
Frais de téléphone/Affranchissement			
Informatique		DEPARTEMENT	
		REGION	
		ETAT	
		Autres subventions	
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL		75 - AUTRES PRODUITS	
Salaires		Cotisations	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, GRISS)		Remboursements	
Avantages		Dons	
65 - AUTRES CHARGES		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Pertes sur créances		Intérêts des placements/livrets	
Charges diverses (SACEM, SACD)			
Subventions/Bourses			
66-CHARGES FINANCIERES		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Intérêts des emprunts		Mécénat, Sponsoring	
Frais financiers		Ventes exceptionnelles	
		Reprises sur subvention d'investissement	
67- CHARGES EXCEPTION.			
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES	
Dotation aux amortissements		Reprises des provisions	
Dotation aux provisions		Reprises des dotations aux amortis.	
86 – Contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
Excédent (si produits – charges = résultat positif)		Déficit (si produits – charges = résultat négatif)	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL 2017 ou 2016/2017

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES	
Fournitures		Manifestations annuelles (gala, fête, spectacle)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Marchandises		Bar, confiserie, repas	
		Animations	
		Locations, ventes d'objets	
61 - SERVICES EXTERIEURS			
Locations			
Entretien / réparations			
Primes d'assurance			
Documentation			
62 - AUTRES SERVICES EXT.		74 - SUBVENTIONS	
Honoraires		COMMUNE	
Publicité, publications			
Réceptions / Missions			
Frais de téléphone/Affranchissement		DEPARTEMENT	
Informatique		REGION	
		ETAT	
		Autres subventions	
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL		75 - AUTRES PRODUITS	
Salaires		Cotisations	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, GRISS)		Remboursements	
Avantages		Dons	
65 - AUTRES CHARGES		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Pertes sur créances		Intérêts des placements/livrets	
Charges diverses (SACEM, SACD)			
Subventions/Bourses			
66-CHARGES FINANCIERES		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Intérêts des emprunts		Mécénat, Sponsoring	
Frais financiers		Ventes exceptionnelles	
		Reprises sur subvention d'investissement	
67- CHARGES EXCEPTION.			
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES	
Dotation aux amortissements		Reprises des provisions	
Dotation aux provisions		Reprises des dotations aux amortis.	
86 - Contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
Excédent (si produits – charges = résultat positif)		Déficit (si produits – charges = résultat négatif)	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

Annexe 3 : Mise en place d'un évènement

Mise en place d'évènements

Sont considérés comme évènement, toute manifestation de l'association ayant un impact sur l'animation générale de la ville de Quiberon. (Il peut être ajouté des feuilles annexes qui expliquent le projet d'évènement).

L'association doit démontrer qu'elle recherche un multi financement. Un projet de communication peut être joint au dossier (affiches, presse...)

Nom de la manifestation	Impact sur la Ville locale (hébergement, lien avec d'autres partenaires,...)	Quel public est visé ?	Nombre de participants attendus	Coût estimé de l'évènement	Quel financement ? Citez les partenaires.

**ANNEXE 4 : LA SITUATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION
A L'ISSUE DU DERNIER EXERCICE CONNU**

Comptes arrêtés à la date du :

Le Résultat (Dernier compte de résultat Annexe 2 page 7)	Excédent (+)	
	Déficit (-)	

Les avoirs à L'arrêté des comptes	Caisse (argent liquide)	
	Compte bancaire 1	
	Compte bancaire 2	
	Livret d'Epargne	
	SICAV	

CERTIFIE EXACT, LE

**LE PRESIDENT,
.....**